

GROUPE DE TRAVAIL TENDU CE 14 FÉVRIER... UN EFFET SAINT-VALENTIN ?

Mme Gabet, cheffe de CF, sur les deux dossiers les plus épineux du moment, à savoir le suivi de compétences et la forte augmentation des objectifs en DDFiP/DRFiP suite à la refonte des indicateurs, nous a sorti le « Panous panous », voire le « pasmoi pasmoi ». Le suivi de compétence est déjà lancé dans certaines directions ? Mais que me dites-vous ? La note n'est qu'à l'état d'ébauche, non encore signée, donc non diffusée dans le réseau et non applicable ! Le tableau que vous avez trouvé sur Nausicaa donne les objectifs globaux proposés aux directions. S'il y a une inflation des points d'impact, ce doit être que les directeurs locaux n'ont pas compris mes directives ; je les leur expliquerai mieux...

Quant aux questions posées par l'ensemble des organisations syndicales sur les dossiers d'actualité (verrou de Bercy, droit à l'erreur, police fiscale, bilan des réformes de structures), tout est entre les mains du gouvernement, qui fera légiférer par ordonnances ou par la loi ; Mme Gabet n'est donc pas en mesure de donner des informations à ce stade et affirme que le DG se bat pied à pied pour défendre notre Administration face à la représentation nationale. Elle reconnaît cependant assister à une multiplication constante des projets de loi ciblant la fiscalité.

Enfin, pour ce qui est de la saisine obligatoire d'un Comité technique de Réseau et du CHS ministériel sur les nouveaux objectifs, structurants pour l'organisation et les méthodes de travail, c'est silence radio.

A la demande motivée de retrait de la circulaire du 5 décembre 2017 sur les nouveaux indicateurs, elle a opposé un refus catégorique, arguant du fait qu'elle était déjà mise en application partout.

Face à ce dialogue social indigent, toutes les organisations syndicales ont décidé de quitter le groupe de travail.

REFONTE DES INDICATEURS

Pour en savoir plus, le Mag'fiscal CGT décline en février 2018 les nouveaux indicateurs et la déclaration liminaire CGT pour le groupe de travail est également en ligne sur le site du syndicat.

Selon Mme Gabet, les anciens indicateurs ne reflètent pas correctement le travail réalisé et les nouveaux indicateurs sont calqués sur les résultats des dernières années. Un indicateur ne ferait qu'indiquer une direction à suivre et aucune sanction n'aurait jamais été infligée pour un indicateur non atteint... Sans commentaire ! Le service du contrôle fiscal ne se préoccuperait pas du tout des chiffres. Pour preuve, il souhaitait même que l'indicateur (donc l'objectif) CF06 (nombre de points d'impact) devienne un repère d'activité (donc une statistique). Pour preuve également, Mme Gabet ne serait pas émue de la baisse du nombre de VG de 52 000 à 47 000 en 10 ans, qu'elle reconnaît due aux suppressions d'emplois (y compris en PCE, dorénavant absorbés par les autres tâches).

A propos des résultats financiers, elle affirme qu'ils sont stables, hors directions nationales (DVNI, DNVSF et le STDR) pour des raisons objectives d'affaires exceptionnelles fluctuantes.

La CGT l'a interpellée sur le tableau déclinant direction par direction les objectifs fixés pour 2018, avec une augmentation de ceux-ci de 5 %.

Elle a répondu que ce tableau fixe des objectifs globaux et ne comprend pas la déclinaison militariste procédure par procédure qu'en font les directeurs, l'objectif de CF étant d'adapter les procédures en fonction des situations et des enjeux.

Selon elle, les directeurs locaux n'ont pas compris et elle le leur dira le 28 février prochain.

Devant notre insistance, elle a reconnu que les chiffres fixés dépassent largement l'augmentation de 5 % des points d'impact, car ils ne tiennent pas compte des vacances d'emplois, qu'elle ne connaît pas (pour exemple, la Seine Saint Denis, théoriquement pourvue de 73 vérificateurs, n'en compte réellement que 57 en raison de vacances d'emplois et les objectifs d'une brigade augmentent de...25 % !).

Quant aux déclinaisons « arithmétiques » des points d'impact entre VG, CSP, contrôles suite à demandes de remboursement de crédit de TVA, Mme Gabet a à nouveau nié l'avoir réclamée. Ce qu'elle dit avoir demandé, c'est que toutes les investigations soient comptabilisées, y compris les CSP, et que la meilleure procédure soit utilisée, et non pas que l'on rigidifie le travail des vérificateurs en fixant des objectifs pour chaque procédure.

Nous ne sommes pas dupes. Le calcul selon lequel 3 EC égalent 2 VG a bien été élaboré par CF, sans tenir compte du fait que la formalisation par écrit du dialogue oral et contradictoire est particulièrement chronophages ! De plus, si les directeurs déclinent tous localement les objectifs nationaux, c'est que le message de la DG est bien passé ainsi !

En tout état de cause, un bilan des nouveaux indicateurs est promis au bout d'un an, avec ceux des pôles de programmation et des pôles pénaux des DIRCOFI, du pilotage de BCR par les DIRCOFI, de l'ECB et des PCRP. On devine aisément le résultat de ce bilan...

SUIVI DE COMPÉTENCES

Selon Mme Gabet, le suivi de compétences serait destiné à favoriser le dialogue au sein des directions sous la forme la plus souple possible et serait même facultatif ! Ces propos sont en totale contradiction avec la note RH, qui précise qu'en cas de bilan négatif, la demande de mutation pourrait être demandée à l'agent (et qui ne dit strictement rien sur son côté facultatif... !)

De toutes manières, toujours selon Mme Gabet, la note définitive n'est pas encore validée et, en tout cas pour ce qui concerne la sphère fiscale, qui est dans la boucle de l'expérimentation, rien ne débutera avant cette signature... Il faudra donc qu'elle soit plus claire avec les directeurs locaux, qui l'appliquent déjà, puisque des entretiens ont commencé...

Sur la légalité du dispositif, elle esquive la problématique en arguant du fait que l'entretien est facultatif.



POLICE FISCALE

Selon Mme Gabet, la BNRDF (Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale), née en 2011 et dépendant du ministère de l'Intérieur, avec des OFJ -Officiers fiscaux judiciaires-, serait saturée.

De plus, les agents détachés par la DGFIP ne peuvent pas être directeurs d'enquêtes. Enfin, la brigade rencontrerait des difficultés pour traiter les dossiers fiscalement très pointus.

La DG réfléchit donc à la création d'une police fiscale en son sein, qui travaillerait en coordination et regrouperait le SNDJ (Douanes) et la BNRDF (ministère de l'intérieur).

Sur le reste, rien pour l'instant !

VERROU DE BERCY

Mme Gabet a expliqué l'attachement de la DG à ce verrou. Pour souligner ce propos, elle nous a renvoyés à la prestation du DG devant l'Assemblée générale.

SOCIÉTÉ DE CONFIANCE (DROIT À L'ERREUR)

Là encore, Mme Gabet n'avait rien à dire. La presse se fait très régulièrement l'écho de propos du ministre, mais la

directrice du contrôle fiscal ne dispose d'aucune information pour répondre aux représentants des personnels (généralisation du L62 du LPF, du rescrit en cours de contrôle, de la baisse de l'intérêt de retard, rien de vraiment nouveau à la DGFIP... ?).

Pourtant cette loi a fait l'objet de 490 amendements dont certains ont été votés comme la garantie fiscale en cours de contrôle, qui implique que tous les points examinés par le contrôle fiscal ne pourront plus être réexaminés...).

En effet, bien que l'expérimentation sur le principe selon lequel les entreprises de moins de 250 salariés et dont le CA n'excède pas 50 millions d'euros par an ne pourront pas subir plus de 9 mois de contrôles administratifs pour une période de 3 ans dans les Hauts-de-France, Auvergne et Rhône-Alpes, la DG ne sait pas qui fera « l'aiguillage » pour tous les organismes et administrations impactés. Pour la CGT Finances publiques, cette légèreté gouvernementale est indigne.

La loi devrait être votée en mai 2018 ; aucune autre information ne nous sera délivrée avant.

RIALTO MÉMO

Les vérificateurs qui boycottent l'application subissent depuis plusieurs mois des menaces de sanctions. La CGT a demandé la levée de toutes ces menaces.

Si en 2017, la cheffe du contrôle fiscal s'était engagée à n'appliquer aucune sanction, pour 2018 elle n'a pris aucun engagement : Mme Gabet attend le bilan complet du recensement qu'elle a demandé aux délégués interrégionaux pour prendre sa décision... « S'il sont 700, je verrai » (sic).

La réalité est que cette application est si mal conçue que, même lorsqu'elle est servie, c'est a minima.

La CGT est donc toujours fondée à en demander le retrait et sera particulièrement vigilante sur toutes les menaces et sanctions.

CONCLUSION

Pour Mme Gabet, la consultation des organisations syndicales à propos des indicateurs a eu lieu. Peu importe qu'elle soit intervenue deux mois après la publication de la note et sa mise en œuvre, peu importent les nombreuses remontées de terrain que nous avons portées sur l'augmentation des objectifs, peu importent les conséquences sur la place de la VG, peu importent les conséquences sur le contrôle des particuliers aisés ! Peu importe que ces nouveaux indicateurs déstabilisent les services...

Rien sur la DNVSF et le STDR, rien sur les déclarations de transactions de gré à gré avec les GAFA.

Tout cela prouve que la consultation menée lors de ce groupe de travail n'est que formelle... Que l'ensemble des organisations syndicales s'expriment clairement contre et qu'elles rapportent des témoignages de terrain n'intéresse pas Mme Gabet.

Le dialogue social à la DGFIP se résume à : « nous vous consultons de loin en loin parce que nous y sommes obligés, mais de là à débattre et vous écouter, il ne faudrait pas pousser ! »

Malgré tout, la CGT Finances publiques considère que ce groupe de travail n'a pas été inutile ; il a permis de mettre officiellement sur la table tous les points de divergence et de pousser Mme Gabet à reconnaître que les objectifs demandés localement étaient à revoir.

Le reste ne peut que dépendre du rapport de forces... Voilà pourquoi la CGT Finances publiques appelle les acteurs du contrôle fiscal à se mobiliser dès maintenant et à être massivement en grève le 22 mars avec tous les agents des Finances publiques et l'ensemble des fonctionnaires pour défendre le Service public et le statut des fonctionnaires à l'appel de intersyndicale Fonction publique...

